



## DECISION DU MAIRE

PRISE LE

24 DEC. 2024

EN APPLICATION DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL RESULTANT DE LA DELIBERATION  
DU 1<sup>er</sup> FEVRIER 2024

Direction de la commande  
publique  
CT/JR  
2024- 374

**OBJET : Appel d'offres ouvert – Acquisition de matériels techniques (menuiserie, peinture, plomberie) à l'usage de tous les services de la ville de Soisy-sous-Montmorency.  
Marché M240034**

Le Maire de Soisy-sous-Montmorency,  
Vice-président délégué du Conseil départemental du Val d'Oise,

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

**VU** le Code de la Commande Publique, et notamment, ses articles L1111-3, L 2124-1 et 2, R 2124-1 et 2, R 2162-1 à 6 et R 2162-13 et 14.

**VU** la délibération n°2024-02-01/06 du 1<sup>er</sup> février 2024 aux termes de laquelle le Maire a reçu délégation d'attribution du Conseil municipal,

**CONSIDERANT** que la ville de Soisy-sous-Montmorency doit faire appel aux compétences d'un prestataire extérieur aux fins d'acquérir du matériel technique (menuiserie, peinture, plomberie) à l'usage de tous les services de la ville de Soisy-sous-Montmorency.

**CONSIDERANT** qu'en vue de répondre à ce besoin, un appel d'offres ouvert a été lancé, décomposé en trois lots et définis comme suit :

- LOT 1: Menuiserie,
- LOT 2: Peinture,
- LOT 3: Plomberie.

**CONSIDERANT** que dans le cadre de cette procédure, un avis d'appel public à la concurrence a été transmis par voie électronique le 12/10/2024 pour une publication sur le profil d'acheteur, au BOAMP et au JOUE,

**CONSIDERANT** qu'à date limite de remise des offres, le 18 novembre 2024 à 12h, 8 plis avaient été déposés dans les délais, et aucun hors délais,

**CONSIDERANT** les offres présentées, et l'analyse qui en a été faite,

**CONSIDERANT** l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 10 décembre 2024,

### DECIDE

**Article 1** : De signer le marché - Acquisition de matériels techniques (menuiserie, peinture, plomberie) à l'usage de tous les services de la ville de Soisy-sous-Montmorency– comme suit :

Accusé de réception en préfecture  
095-219505989-20241224-MARC240034-1-CC  
Date de réception préfecture : 24/12/2024

| N° de lots | Intitulé du lot | Nom et adresse de l'entreprise   | Montants maximums annuels |
|------------|-----------------|--|---------------------------|
| 1          | Menuiserie      | DEOLBOIS<br>65 avenue de l'Europe<br>95330 DOMONT                      | 30 000 € H.T              |
| 2          | Peinture        | DECOR PLUS<br>1 Place des Fêtes<br>75019 PARIS                         | 30 000 € H.T              |
| 3          | Plomberie       | LEGALLAIS<br>7 rue d'Atalante<br>CITIS<br>14200 HEROUVILLE-SAINT-CLAIR | 40 000 € H.T              |

**Article 2 :** Le marché est passé pour une période d'un an, renouvelable trois fois une année supplémentaire, sans que la durée totale du marché ne puisse excéder quatre ans.

**Article 3 :** L'inscription des crédits correspondants sur le budget de la ville.

**Article 4 :** L'ensemble des dispositions contractuelles régissant le présent marché est mentionné dans le cahier des clauses particulières (CCP) et toutes les pièces constitutives de l'accord-cadre.

**Article 5 :** La présente décision est transmise :

- à Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles,
- à Madame la Comptable assignataire de Montmorency,

Fait à Soisy-sous-Montmorency, le **24 DEC. 2024**



Le Maire,  
Vice-président délégué du Conseil départemental,

Luc STREHAIANO

**24 DEC. 2024**

Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le :

Mis en ligne/ou notifié le :

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.

Accusé de réception en préfecture  
095-219505989-20241224-MARC240034-2-CC  
Date de réception préfecture : 24/12/2024